



RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

En vertu de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères est établi par l'établissement public de coopération intercommunale en vue d'être présenté à l'assemblée délibérante.

L'information des élus contenue dans le rapport concerne les services de collecte, évacuation et traitement des déchets ménagers des communes de Méditerranée Porte des Maures au titre de l'exercice 2015.

Présentation du rapport :

En vertu d'une modification introduite par le loi NOTRe du 7 août 2015, le délai de présentation du rapport est prolongé. La présentation du rapport doit désormais intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune membre est destinataire du rapport annuel après son adoption par le conseil communautaire.

Le maire présente le rapport à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (*soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours*).

Publication du rapport :

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont mis à disposition du public selon les conditions définies par l'article L 1411-13 (*sur place à la mairie dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois*).

CONTEXTE GENERAL

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010. Elle regroupe, lors de sa création, les communes de Bormes les Mimosas, Cuers, La Londe les Maures et Pierrefeu du Var.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de communes et depuis le 1^{er} janvier 2013, Méditerranée Porte des Maures compte deux communes supplémentaires : Collobrières et Le Lavandou.

L'ensemble intercommunal représente un bassin de population de 40 801 habitants en 2015 (populations légales INSEE 2012).

En 2015, la CCMPM intervient dans les domaines de compétences suivants délégués par les communes membres depuis le 1er janvier 2011 :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Politique de logement social d'intérêt communautaire,
- **Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,**
- Promotion touristique, affaires culturelles et sportives,
- Voirie.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.

La Communauté de communes est administrée en 2015 par un conseil communautaire composé des 21 membres titulaires suivants :

Représentants la commune de La Londe :

François de CANSON, Président - Nicole SCHATZKINE - Gérard AUBERT - Cécile AUGÉ - Bernard MARTINEZ

Représentants la commune de Pierrefeu du Var :

Patrick MARTINELLI, 1er vice Président - Monique TOURNIAIRE - Jean Bernard KISTON

Représentants la commune de Bormes les Mimosas :

François ARIZZI, 2ème vice Président - Christiane DARNAULT - Jacques BLANCO - Joël BENOIT

Représentants la commune de Cuers :

Gilbert PERUGINI, 3ème vice Président - Martine RIQUELME - Jacques TARDIVET - Nicole BAUDINO - Armelle de PIERREFEU

Représentants la commune du Lavandou :

Gil BERNARDI, 4ème vice Président - Charlotte BOUVARD - Claude MAUPEU

Représentant la commune de Collobrières :

Christine AMRANE, 5ème vice Présidente

MODE DE GESTION ET ORGANISATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

L'ensemble des contrats souscrits par les communes de Méditerranée Porte des Maures dans le domaine des déchets ménagers ainsi que les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été transférés à la Communauté de communes respectivement le 1^{er} janvier 2011 (Cuers et Pierrefeu) et le 1^{er} janvier 2013 (Bormes, La Londe, Le Lavandou et Collobrières)

La collecte des déchets ménagers est assurée en régie sur le territoire des communes de Collobrières et Pierrefeu du Var.

A **Pierrefeu**, les déchets ménagers, les déchets verts et les encombrants sont collectés par les 3 agents titulaires ainsi que par 1 contrat emploi avenir de Méditerranée Porte des Maures. Des agents saisonniers sont également recrutés en période estivale.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services conclue avec la commune de Pierrefeu, 3 emplois à temps partiel ou occasionnel, représentant l'équivalent d'environ 3400 h/an, sont également mis à disposition de la Méditerranée Porte des Maures.

Ces emplois sont répartis ainsi :

Service de collecte des déchets verts et encombrants :

2 agents des services techniques sur la base de 50% d'un temps complet ainsi que les périodes de remplacement pour un coût évalué à 45.000€ par an.

Remplacement de l'équipe de collecte des déchets ménagers et assimilés :

1 agent des services techniques sur la base de 70% d'un temps complet pour un coût évalué à 20.000€ par an.

La collecte sélective (JMR, emballages, verre) est réalisée dans le cadre d'un marché public conclu avec société SMA.

Le lavage des bacs roulants est effectué en vertu d'un contrat intervenu avec la société Plastic Omnium.

Une collecte des déchets est également effectuée par les services communautaires en qualité de prestataire de service (Centre hospitalier Henri Guérin, ADAPEI, Simply Market).

Les services de collecte des déchets ménagers et assimilés, des déchets industriels banals, des déchets verts et encombrants ainsi que la gestion de la déchetterie sont également exécutés en régie à **Collobrières**.

Par application de la convention de mise à disposition de services intervenue avec la commune de Collobrières, sont mis à la disposition de la Communauté de communes l'équivalent d'environ 4128 h/an représentant l'intervention de 7 emplois à temps partiel ou occasionnel, ainsi répartis :

Service de collecte des déchets ménagers et assimilés :
2 agents des services techniques sur la base de 60% d'un temps complet ainsi que les périodes de remplacement.

Service de collecte des déchets industriels banals :
1 agent des services techniques sur la base de 50% d'un temps complet ainsi que les périodes de remplacement.

Service de collecte des déchets verts et encombrants :
2 agents des services techniques sur la base de 20% d'un temps complet ainsi que les périodes de remplacement.

Service de la déchetterie :
1 agent des services techniques sur la base de 40% d'un temps complet ainsi que les périodes de remplacement.

Service de suivi et communication sur le tri et les ordures ménagères :
1 agent des services administratifs sur la base de 12% d'un temps complet ainsi que les périodes de remplacement.

La collecte sélective (JMR, emballages, verre) est réalisée par la société SMA.

L'exécution du service public d'élimination des déchets sur le territoire des communes de **Bormes les Mimosas, Cuers, La Londe les Maures et Le Lavandou** s'effectue sous forme de gestion déléguée en vertu de marchés publics conclus avec le Groupe Pizzorno Environnement.

A **Cuers**, le service d'élimination des déchets fait l'objet d'un marché public conclu à effet du 1^{er} janvier 2010 avec le Groupe Pizzorno Environnement pour une durée de 5 ans. Son échéance initiale fixée au 31 décembre 2014 a été prolongée jusqu'au 8 mars 2016 par avenant n°2 du 6 août 2014.

Ce marché comporte les 3 lots suivants :

Lot n°1 : Collecte des ordures ménagères, gestion du quai de transfert et transport,

Lot n°2 : Traitement des déchets ménagers,

Lot n°3 : Collecte sélective.

Les **moyens matériels et humains** nécessaires à l'exercice de la compétence ont été mis à disposition de l'intercommunalité.

En vertu de la convention de mise à disposition de services intervenue avec la commune de Cuers, sont mis à la disposition de la Communauté de communes l'équivalent d'environ 6765 h/an représentant l'intervention de 9 agents (2 catégories B et 7 catégories C).

Le Groupe Pizzorno Environnement est titulaire du marché relatif à la gestion des déchets sur le territoire de **Bormes, La Londe et Le Lavandou**.

Ce marché conclu, à effet du 8 mars 2010 pour une durée de 6 ans, comporte les lots suivants :

Lot n°1 : Pré collecte,

Lot n°2 : Gestion globale des prestations de collecte sélective et de tri des déchets ménagers,

Lot n°3 : Gestion des différents flux de déchets , transfert, transport, traitement et valorisation,

Lot n° 4 : Exploitation d'un réseau de déchetteries.

Matériel de collecte :

Un marché a été conclu avec la société Plastic Omnium pour la fourniture de conteneurs à ordures ménagères et de matériel de collecte sélective à effet du 1^{er} avril 2013 pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Ce marché permet de pourvoir aux besoins des collectivités de Cuers, Pierrefeu du Var (sauf matériel de collecte sélective) et Collobrières.

Le matériel de collecte (hors PAV tri sélectif) est fourni par le Groupe Pizzorno Environnement dans le cadre du lot n°1 du marché susvisé sur le territoire des communes de Bormes, La Londe et Le Lavandou.

L'ensemble des biens matériels nécessaires à l'exercice de la compétence a été affecté à la CCMPM en vertu de procès-verbaux de transferts. En outre, les dépenses relatives aux matériels mis à disposition de l'intercommunalité sont évaluées dans les conventions de mise à disposition de services conclues avec les communes membres (carburant, entretien...).

Déchetteries communautaires :

La Communauté de communes dispose sur son territoire de quatre déchetteries communautaires :

DECHETTERIE	ADRESSE	TELEPHONE	HORAIRES D'ACCES
MANJASTRE (Bormes)	Route de Manjastre 83230 BORMES LES MIMOSAS	04 94 71 74 83	Du Lundi au Vendredi 8h00/12h00 et 13h00/1700
LA PABOURETTE (La Londe les Maures)	La Pabourette 83250 LA LONDE LES MAURES	04 94 66 90 15	Du Lundi au Vendredi 8h00/12h00 et 13h00/1700
COLLOBRIERES	Quartier Notre-Dame, RD 14 Entrée ouest	04 94 13 83 83	Du Lundi au Samedi 10h00/12h00
CUERS	ZAC des Bousquets 83390 CUERS	04 94 00 11 60	Du Lundi au Vendredi 8h00/12h00 et 13h30/17h30

Ces équipements sont ouverts aux entreprises dont le siège est sur le territoire communal ou qui peuvent justifier de l'exécution de travaux sur la commune.

Les **déchetteries de Manjastre et de Collobrières** font l'objet d'une tarification validée par délibération du Conseil Communautaire du 14 janvier 2013.

Les tarifs en vigueur en 2015 s'établissent comme suit :

Déchetterie de Manjastre :

Ordures ménagères/Déchets industriels banals : 110,00 €/tonne

Déchets en mélange (flux non trié) : 120,00 €/tonne

Végétaux :

12,50 €/tonne (de 2 à 15 tonnes)

25,00 €/tonne (plus de 15 tonnes)

Encombrants :

25,00 €/tonne (de 2 à 5 tonnes)

110,00 €/tonne (plus de 5 tonnes)

Terres et gravats :

6,00 €/tonne (de 4 à 50 tonnes)

12,00 €/tonne (de 50 à 400 tonnes)

25,00 €/tonne (plus de 400 tonnes)

Tarifification déblais chantiers communaux :

La pérennité de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Manjastre a nécessité la mise en œuvre de solutions visant à favoriser la maîtrise des apports de terres et gravats ainsi que leur valorisation.

Dans cette mesure, une tarification des déblais issus de chantiers communaux, pour lesquels les entreprises bénéficiaient jusqu'à présent d'une gratuité, a été mise en place à effet du 1^{er} janvier 2013.

Cette tarification est appliquée aux entreprises dans le cadre d'apports de terres et gravats issus de travaux communaux au delà du seuil de 8000 tonnes par commune.

Tarif: 14,50 €/tonne

Déchetterie de Collobrières :

L'accès à la déchetterie pour les commerçants et artisans est subordonné à la possession d'une carte d'accès « Professionnels » donnant droit à 30 déchargements par semaine.

Tarif carte d'accès :

- Carte 30 déchargements (professionnels dont le siège social est situé à Collobrières) : 400,00 €

La déchetterie de Cuers a fait l'objet de travaux de mise aux normes courant 2013 :

Cette déchetterie est accessible pour tous les habitants de la commune et les entreprises et est équipée de bennes pour la collecte des déchets suivants :

- Ferrailles et métaux (30 m3) ;
- Cartons (30 m3) ;
- Encombrants (30 m3) ;
- Végétaux (30 m3) ;
- Gravats de chantier (15 m3).

Elle est également équipée d'un caisson pour les piles et batteries, d'un conteneur maritime pour le stockage d'encombrants destinés à Emmaüs et d'un bac de collecte des huiles minérales (hors site).

En tout, le site comporte donc 6 quais plus la benne pour gravats en bas de quai. Un gardien est présent sur site pendant les heures d'ouverture et dispose d'un local d'accueil (de type algéco).

Par délibération du 29 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une tarification à la déchetterie de Cuers. Celle-ci devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Les tarifs définis sont identiques à ceux appliqués à la déchetterie de Manjastre.

Dans le cadre d'un accord intervenu avec la société Pizzorno, gestionnaire du site, un point de collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) a été mis en place courant 2014 sur le site de l'ISDND de Roumagayrol et un avenant a été conclu avec la société Eco systèmes afin de garantir le recyclage de ce type de déchets issus de la ville de **Pierrefeu**.

En vertu d'un accord intervenu entre la société Pizzorno et Méditerranée Porte des Maures, afin de rendre un service accru à la population et d'encourager le tri, les points de collecte des déchets suivants ont été ajoutés en 2015 sur le site de Roumagayrol :

- Verre,
- Emballages,
- Papiers,
- Ampoules,
- Huiles.

10 INDICATEURS TECHNIQUES

Ordures ménagères :

24 443 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2015 sur le territoire de la Communauté de communes **soit 599,10 kg/habitant/an.**

BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2015

Source : INSEE Populations légales 2012 (en vigueur au 1/01/2015)

<i>Bormes</i>	7845	<i>Collobrières</i>	1946
<i>La Londe</i>	9236	<i>Cuers</i>	10593
<i>Le Lavandou</i>	5236	<i>Pierrefeu</i>	5945
CCMPM	40801		

Type de collecte	CCMPM		<i>dont Bormes/La Londe/Le Lavandou</i>		<i>Dont Collobrières</i>		<i>dont Cuers</i>		<i>Dont Pierrefeu</i>	
	Tonnages 2015	Répartition (%)	Tonnages 2015	Répartition (%)	Tonnages 2015	Répartition (%)	Tonnages 2015	Répartition (%)	Tonnages 2015	Répartition (%)
Ordures Ménagères	24 443	60,91%	16 591	67,88%	858	3,51%	4 682	19,15%	2 312	9,46%
Encombrants (*)	15 687	39,09%	12 821	81,73%	7	0,04%	1 953	12,45%	906	5,78%
Total déchets collectés	40 130	100,00%	29 412	73,29%	865	2,16%	6 635	16,53%	3 218	8,02%

Secteur/Année	Ordures ménagères collectées (en tonnes)		
	2013	2014	2015
Bormes/La Londe/ Le Lavandou	17 217	17 387 <i>(soit 767,27 kg/an/hab)</i>	16 591 (-4,58 %/2015) <i>(soit 743,42 kg/an/hab)</i>
Collobrières	811	840 <i>(soit 438,41 kg/an/hab)</i>	858 (+2,14%/2015) <i>(soit 440,90 kg/an/hab)</i>
Cuers	4 326	4 596 <i>(soit 438,80 kg/an/hab)</i>	4 682 (+1,87 %/2015) <i>(soit 441,99 kg/an/hab)</i>
Pierrefeu	2 360	2 485 <i>(soit 429,71 kg/an/hab)</i>	2 312 (-6,96%/2015) <i>(soit 388,89 kg/an/hab)</i>
Total	24 714	25 308 <i>(soit 611,97 kg/an/hab)</i>	24 443 (-3,41%/2015) <i>(soit 599,08 kg/an/hab)</i>

Les **tonnages d'ordures ménagères** produits sur le territoire communautaire **diminuent de 3,41 % sur un an**.

Cette évolution, en tenant compte de la baisse de la population INSEE du territoire enregistrée sur la même période (- 1,33%), marque un infléchissement de la tendance observée ces dernières années qui se caractérisait par une progression ou une stabilité du volume collecté des déchets ménagers.

Cette tendance respecte le cadre fixé par le législateur. En effet, **la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique** entend donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, **en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010**.

En moyenne, un habitant de la Communauté de communes produit **13 kgs par an de déchets ménagers en moins par rapport à 2014**. Cette diminution est particulièrement marquée à Pierrefeu (-41 kg/an/hab) ainsi que pour les communes littorales (-24 kg/an/hab). Il peut être observé que ces collectivités enregistrent une augmentation corrélative du tri sélectif sur l'exercice. Pierrefeu bénéficie également de la mise en place, courant 2015, de nouveaux points de collecte sur le site de Roumagayrol.

Ces chiffres ne peuvent être comparés à la moyenne nationale (354 kg/hab/an *source ADEME*) du fait de la forte augmentation de population liée à la fréquentation touristique estivale que connaissent les communes littorales de Méditerranée Porte des Maures.

Les 40 130 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants collectés en 2015 ont été traités de la manière suivante :

- 36 156 tonnes enfouies à l'ISDND de Roumagayrol à Pierrefeu (**90,1 % des flux**),
- 3 974 tonnes traitées par valorisation énergétique à l'UVE de Lagoubran, à Toulon (**9,9 % des flux**)

La Communauté de communes demande à son prestataire de services de favoriser le mode de valorisation énergétique, solution qui présente en effet deux avantages :

- **Environnemental**

L'incinération est une méthode de valorisation par production d'énergie tandis que l'enfouissement obère progressivement les capacités de stockage du site de Roumagayrol.

- **Économique**

Les taux de TGAP mettent en évidence l'intérêt économique de la valorisation énergétique (4,11 €/tonne contre 20,00 €/tonne pour l'enfouissement).

Le Projet de Plan départemental de gestion des déchets, non dangereux, du département, a pour objectif, en matière de traitement des OMR, de saturer l'UVE de Lagoubran dès 2016, afin de réduire au maximum le besoin local en capacité de stockage.

Dans ce but, le projet de plan privilégie les ordures ménagères résiduelles produites par les territoires de la CCMPM et la CC du Golfe de Saint-Tropez pour alimenter l'UVE dans la limite des capacités disponibles après apport des communes de la CA Toulon Provence Méditerranée.

La **collecte des végétaux et des encombrants connaît une progression régulière** sur notre territoire du fait notamment de l'efficacité du service de collecte à domicile et sur rendez-vous sur le territoire des communes littorales (mise en place envisagée pour Cuers et Pierrefeu) :

Végétaux : 13 571 tonnes en 2015 (contre 12 969 tonnes en 2014) soit + 4,64 %

Encombrants : 15 687 tonnes en 2015 (contre 15 270 tonnes en 2014) soit + 2,73 %

Tri sélectif :

Le tri sélectif représente 2.807 tonnes en 2015 sur le territoire communautaire soit :

Emballages ménagers : 574 tonnes

Journaux/magazines/revues : 645 tonnes

Verre : 1.588 tonnes

Evolution 2014/2015 du tri sélectif par secteur (en tonnes) :

Secteur/Année	JMR		Emballages		Verre		Total		Progression
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
Bormes/ La Londe/ Le Lavandou	448,5	409	335	373	1061,5	1139	1845	1921	+4,12 %
Collobrières	32	30	15	15	63	61	110	106	- 3,63 %
Cuers	186	141	140	135	246,5	278	572,5	554	- 3,23 %
Pierrefeu	71,5	65	52	51	98	110	221,5	226	+ 2,03 %
	738	645	542	574	1469	1588	2749	2807	+ 2,11 %

Le tri sélectif progresse de 2,11 % en 2015 sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures.

Par secteurs du territoire communautaire, la production par habitant donne les résultats suivants :

-Bormes/La Londe/Le Lavandou : 86,12 kg/an/hab. *(à nuancer au regard des fortes variations saisonnières de population)*

-Collobrières : 54,47 kg/an/hab.

-Cuers : 52,30 kg/an/hab.

-Pierrefeu : 38,01 kg/an/hab.

Les chiffres de collecte sélective sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures 2015 sont supérieurs aux moyennes régionales et nationales :

CCMPM : 68,80 kg/an/hab. (38,92 kg de verre et 29,88 kg de multimatériaux)

PACA (chiffres 2014) : 31,50 kg/an/hab.(20,80 kg de verre et 10,70 kg de multimatériaux)

France (chiffres 2014) : 43 kg/an/hab.

La collecte sélective connaît une progression constante sur notre territoire. **2807 tonnes d'emballages, journaux/magazines et verres** ont ainsi été collectées puis orientées vers leurs filières de valorisation en 2015 contre 2749 tonnes en 2014 (soit **+ 2,11 %** après avoir enregistré une progression de **+3,7 %** entre 2013 et 2014).

Cette évolution diffère selon les matériaux triés. Ainsi, sur le territoire communautaire, la collecte des journaux/magazines poursuit sa diminution (-12,60 %) tandis que les **tonnages collectés de verres (+ 8,10 %) et d'emballages (+ 5,90 %) progressent de manière régulière chaque année.**

Dans le cadre de la préparation du marché communautaire de gestion des déchets dont l'entrée en vigueur est prévue en mars 2016, les élus de Méditerranée Porte des Maures ont validé le principe d'une mise en place d'une **collecte bi-flux (multimatériaux et verres) qui devrait simplifier le geste de tri pour l'usager et améliorer encore davantage les résultats enregistrés en 2015.**

La collecte des DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) a permis de capter en 2015 un flux global de 297 tonnes (soit 7,28 kg/an/habitant contre 6,2 kg/an/habitant en 2014). Cette progression s'explique notamment par la mise en service courant 2014 de 2 nouveaux sites de stockage conventionnés avec le repreneur « Eco-systèmes » sur le territoire communautaire (Cuers et Pierrefeu du Var) Cette collecte présente également l'intérêt d'entraîner la diminution du tonnage des ferrailles non valorisées. La multiplication des filières permet de détourner de l'enfouissement des déchets qui peuvent être valorisés ou qui ne peuvent être enterrés du fait de leur caractère polluant ou dangereux. Il est à noter que la CCMPM bénéficie d'un soutien financier pour la collecte des **déchets d'imprimés** non sollicités, en vertu d'un contrat passé avec la société Eco-Folio.

Les **actions de sensibilisation au tri sélectif**, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment dans les écoles, mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres. Par ailleurs, la Communauté de communes propose régulièrement des visites de la déchetterie au public scolaire.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

L'équipe de Méditerranée Porte des Maures a également participé au **Téléthon 2015** en organisant une collecte de papiers sur le territoire des 6 communes membres. L'opération a permis de collecter 83 tonnes de papiers, soit 33 tonnes de plus que l'objectif initial fixé à 50 tonnes.

A ce titre, la Communauté de communes a reversé une somme de 4 327 euros à l'Association Française contre les Myopathies (montant identique à celui versé à l'issue du Téléthon 2014).

INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES

Le **coût du service public d'élimination des déchets** comprend l'ensemble des dépenses réalisées en 2015 par secteur pour la gestion globale du service (charges de collecte, transport, traitement, charges de personnel, charges de matériel...).

Il intègre **l'ensemble des déchets** pris en charge par la collectivité (ordures ménagères, encombrants, tri sélectif...).

Secteur	Coût du service 2015
Total	12.948.298,00 €

Le coût de fonctionnement 2015 du service public d'élimination des déchets s'établit à **12.948.298,00 €** soit **317,35 €/habitant/an**.

RECETTES

Plusieurs catégories de produits sont perçues par le budget communautaire dans le cadre de la gestion du service public d'élimination des déchets.

Peuvent ainsi être distingués :

- La fiscalité,
- Les produits de tarification des déchetteries,
- Les produits spécifiques de collecte,
- Les redevances (Déchets industriels banals, campings),
- Les produits de valorisation,
- Les reversements sur charges de personnel.

Fiscalité :

TEOM Produit 2015	10.877.432,00 €
-------------------	-----------------

Produits de tarification déchetteries :

Déchetteries de Manjastre et Collobrières	248.823,00 €
---	--------------

Produits spécifiques de collecte :

Collecte Centre Hospitalier Pierrefeu	29.532,00 €
---------------------------------------	-------------

Redevances :

Déchets Industriels Banals (Collobrières, Cuers et Bormes/La Londe/Le Lavandou)	247.078,00 €
Campings (Bormes/La Londe/Le Lavandou)	279.764,00 €
Total	526.842,00 €

Produits de valorisation :

Adelphe (produits 2015 + liquidatif 2014)	205.625,00 €
Filières de reprise	153.231,00 €
Total	358.856,00 €

Reversements sur charges de personnel :

Remboursements CEA 2015 (Pierrefeu)	13.118,00 €
Remboursement mise à disposition agent CCMPM (Bormes/La Londe/Le Lavandou)	33.085,00 €
Total	46.203,00 €

Produits exceptionnels :

Produits exceptionnels	76,00 €
Total	76,00 €

Les produits cumulés du service public d'élimination des déchets s'établissent en 2015 à la somme de **12.087.764,00 €** soit **296,26 €/habitant/an**.